

**OUVERTURE EN CONTINU
TOUTE L'ANNÉE**

Du lundi au vendredi
de 7 h 30 à 17 h 30

VENTE MATÉRIAUX ★

Prix en € HT la tonne



Toutes les plateformes YPREMA respectent la réglementation des installations classées. Conformément à l'ordonnance du 30/07/2020, elles permettent la transformation de déchets en produits.



Une éco-contribution est facturée en supplément depuis le 1^{er} mai 2023, pour les chantiers du bâtiment



MATÉRIAUX RECYCLÉS (Non soumis à TGAP)

éco-contribution non incluse

EXEMPLES D'UTILISATION

PLUGUFFAN

ZA de Bel Air N° 1
27, rue de Bel Air (29)

RECYCLÉS MIXTES (béton et couches de chaussée)

Grave concassée industrielle 0/20	(assimilée GNT A)	Couche de fondation et de base	8,90 €
Grave concassée industrielle 0/31,5	(assimilée GNT A)	Couche de forme et fondation	8,70 €
Grave concassée industrielle 0/80	(assimilée GNT A)	Accès de chantier ou couche de forme	8,10 €

TOUT BÉTON > 95 % de béton

Grave de béton concassé 0/20	(assimilée GNT B)	Couche de fondation et de base	10,70 €
Grave de béton concassé 0/31,5	(assimilée GNT B)	Couche de fondation et de base	10,40 €
Cailloux de béton 40/80	(assimilés pierres cassées)	Drainage	9,70 €

* Sous réserve de stock disponible



MATÉRIAUX NATURELS (TGAP comprise)

Taxe générale sur les activités polluantes : + 0,20 € / tonne au 01/10/2011

Gravillon 4/6	Enrobage de réseaux EDF, France Télécom...	18,40 €
Sable de réseau 0/5	Enrobage de réseaux EDF, France Télécom...	15,00 €



BIG BAG

Prix en € HT à l'unité

1,4 tonne

Grave concassée industrielle 0/31,5	27,30 €
Grave de béton concassé 0/31,5	31,80 €

BIG BAG
produits
uniquement
sur demande



POUR RAPPEL : le BIG BAG est à usage unique



contact

Pierre TALLEC ☎ 06 43 55 16 68 • pierre.taltec@yprema.fr

* Sous réserve de stock disponible

Tél. : 02 98 53 72 59

Mail : agence.quimper@yprema.fr

www.yprema.fr



Site reconnu pour son respect de l'environnement : CLEC (Commission Locale d'Études et de Concertation) du 2 octobre 2014

SERVICE RÉCEPTION (1)

Prix en € HT la tonne

OUVERTURE EN CONTINU TOUTE L'ANNÉE

Du lundi au vendredi de 7 h 30 à 17 h 30



Temps de déchargement inférieur à 15 minutes sur notre site

Délivrance d'un bon d'acceptation préalable

DÉCONSTRUCTION D'OUVRAGES D'ART ET DE BÂTIMENTS code déchet 170101 (2)	TYPE DE PRÉPARATION	PLUGUFFAN ZA de Bel Air N° 1 27, rue de Bel Air (29)
Dallage mince : béton propre, épaisseur inférieure à 20 cm Briques - Roches - Pierres maçonnées - Parpaings	Prêts à être concassés	2,60 €
Dallage épais : béton propre, épaisseur supérieure à 20 cm Poteaux - Poutres - Longrines Plancher béton propre (sans produit collé)	Ferraillés : préparation au BRH	5,00 €
Dallage béton très ferraillé Poteaux - Poutres - Longrines	Fortement ferraillés : préparation à la pince ou au broyeur	8,60 €
Poteaux béton EDF (à l'unité)		7,80 €

DÉCONSTRUCTION DE VOIRIES (3) code déchet 170302 (2)		
Couches de chaussée, enrobés + Assises traitées ou non traitées, compris bordures de trottoirs	Prêtes à être concassées	2,20 €
Couches de chaussée, enrobés + Assises traitées ou non comprenant moins de 10 % de terres	Nécessitant un criblage	4,40 €

TERRES (4) code déchet 170504 (2)	Ces prix suivent l'évolution des prix de stockage en ISDI (Installations de stockage des déchets inertes)	
Terres inertes à destination des ISDI	Terres en regroupement avant évacuation	12,60 €
Terres inertes nécessitant un criblage	Terres en regroupement, nécessitant un pré-criblage avant évacuation	14,70 €

1 Les matériaux réceptionnés doivent être exempts de plâtre, plastique, bois, amiante et amiante liée, matériaux isolants (polystyrène, laine de roche...), complexe d'étanchéité et de tout produit non inerte. Pour des raisons de sécurité, YPREMA refuse les bétons précontraints.

2 Conforme à la nomenclature européenne sur les déchets.

3 Une DAP (Déclaration d'acceptation préalable) vous sera demandée pour tout apport contenant plus de 50 % d'enrobés. Les fraisats sont refusés.

4 YPREMA se réserve un droit de révision sur les prix de terres (ci-dessus), en fonction de l'indexation des ISDI (Installations de stockage des déchets inertes) Pour tout apport de terres, YPREMA devra obligatoirement avoir reçu auparavant une DAP (Déclaration d'acceptation préalable), et ce quel que soit le volume apporté.

LES TERRES INERTES ne doivent pas être sulfatées, ni contenir de plâtre.

Les terres mouillées, argileuses et contenant des blocs, seront facturées à 30,90 € HT la tonne.

Les terres non pelletables sont refusées.

**YPREMA effectue
régulièrement
des contrôles, afin de vérifier
la catégorie des terres
réceptionnées.**

Nos conditions générales de vente sont disponibles sur notre site : www.yprema.fr



contact


Pierre TALLEC • 06 43 55 16 68 • pierre.taltec@yprema.fr



- Toutes les plateformes YPREMA respectent la réglementation des installations classées.
- Elles sont conformes à l'arrêté ministériel du 19/06/2015, relatif au système de gestion de la qualité.

Les DAP doivent être adressés par mail à : rep@yprema.fr

Après validation de la DAP, une reprise sans frais est possible pour les chantiers bâtiments et leurs parcelles (déconstruction de bâtiment, voirie de lotissement, parking de centre commercial, école...)

<p>OUVERTURE EN CONTINU TOUTE L'ANNÉE</p> <p>Du lundi au vendredi de 7 h 30 à 17 h 30</p>		<p> Temps de chargement et déchargement inférieur à 15 minutes</p> <p>➤ Délivrance d'un bon d'acceptation préalable équivalent à un bon de pesée</p>	<p>PLUGUFFAN</p> <p>ZA de Bel Air N° 1 • 27, rue de Bel Air (29)</p>
<p>DÉCONSTRUCTION D'OUVRAGES D'ART ET DE BÂTIMENTS (exempt de terres) code déchet 170101 ⁽²⁾</p>		<p>TYPE DE PRÉPARATION</p>	
<p>Dallage mince, éléments inférieurs à 50 cm, béton propre, plancher béton (sans produit collé), moellons calcaires, pierres maçonnées, parpaings, carrelage-céramique</p>		<p><i>Non ferrailé : prêts à être concassés</i></p>	<p>soutenu intégralement par la reprise sans frais</p>
<p>Dallage épais, éléments supérieurs à 50 cm, béton propre, plancher béton (sans produit collé), poutres-longrines</p>		<p><i>Ferrailé : préparation au BRH</i></p>	<p>soutenu intégralement par la reprise sans frais</p>

<p>DÉCONSTRUCTION DE VOIRIES ⁽³⁾ (exempt de terres) code déchet 170302 ⁽²⁾</p>			
<p>Couches de chaussée prêtes à être concassées, assises traitées ou non, compris bordures trottoirs</p>		<p><i>Prêtes à être concassées</i></p>	<p>soutenu intégralement par la reprise sans frais</p>
<p>Déconstructions inertes (hors mélanges bitumeux) tuiles, briques, céramique, pavés, pierres sans présence de terre</p>			<p>soutenu intégralement par la reprise sans frais</p>

SERVICE LIVRAISON

Une écologistique
à votre service

Le service livraison
est joignable en continu
de 7 h 30 à 17 h 30
06 43 55 16 68



LIVRAISON À LA TONNE

Nos tarifs sont établis suivant un distancier.

Celui-ci comprend un prix à la tonne livrée selon la commune de destination.

LIVRAISON BENNE		Dimensions	Charge utile
	Camion 6x4	L : 7.50 m l : 2.55 m H : 3.50 m	12 t
	Camion 8x4	L : 9.00 m l : 2.55 m H : 3.50 m	16 t
	Semi	L : 13.00 m l : 2.55 m H : 3.50 m	25 t
	Semi plateau-grue	L : 13.00 m l : 2.55 m H : 4.00 m	14 Big Bag 25 t
	Camion Ampli-Roll pose benne chantier	L : 7.50 m l : 2.55 m H : 3.50 m	12 t

SERVICE LABORATOIRE



RÉALISATION DE TESTS SUR MATÉRIAUX AVEC INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

Service EXPRESS
sur demande

Pack 1 « DÉTECTION ENROBÉS AMIANTÉS »

Pack 2 « ENVIRONNEMENTAL » (lixiviation...)

Pack 3 « GÉOTECHNIQUE » (granulométrie, teneur en eau, argilosité)

Pack 4 « SULFATES »

Nous
consulter



Informations importantes

- Ces prix s'entendent la tonne HT, en euro, dans la limite des stocks et zones de stockage disponibles
- Tout enlèvement et apport doit être accompagné d'un bon de commande
- Forfait minimum de facturation de 5 € HT pour tout apport et de 1 tonne pour tout enlèvement
- Duplicata informatique des bons de pesée délivré gratuitement sur demande
- Toute recherche de bons fera l'objet d'une facturation supplémentaire de 7,50 € HT par bon
- Récapitulatif consommations (mensuelles, annuelles, ...) : 90,00 € l'unité (fichier Excel, pdf...)
- Nos conditions générales de vente sont disponibles sur notre site : www.yprema.fr
- Prochaine révision prévue au 1^{er} mars 2024



- Toutes les plateformes YPREMA respectent la réglementation des installations classées.
- Elles sont conformes à l'arrêté ministériel du 19/06/2015, relatif au système de gestion de la qualité.